

Les politiques successives concernant la voie professionnelle produisent le curieux paradoxe de susciter à la fois le sentiment d'une intervention constante produisant des réformes fréquentes et celui d'un abandon conduisant à une détérioration de la situation qui n'est évidemment favorable ni aux apprentissages des élèves, ni aux conditions de travail des personnels. Ce paradoxe nous conduit à affirmer à la fois la volonté d'une réforme ambitieuse et la lassitude de transformations incessantes.

Essentiellement guidées par des volontés politiques et donc soumises aux jeux des alternances, les réformes de l'enseignement professionnel sont désormais perçues essentiellement dans leurs effets déstabilisateurs et les agents concernés s'inquiètent de devoir transformer des organisations structurelles et pédagogiques sans bénéficier du temps nécessaire pour qu'elles soient objectivement évaluées et qualitativement optimisées. Nombre d'injonctions liées à ces réformes n'apparaissent plus porteuses des objectifs qu'elles sont censées viser, entraînant des conflits hiérarchiques stériles et éprouvants pour l'ensemble des personnels.

Il est indispensable qu'une nouvelle réforme soit centrée sur la volonté d'une démocratisation de la réussite scolaire des élèves de la voie professionnelle et garantisse qu'elle portera les améliorations qualitatives nécessaires à l'élévation du niveau de connaissances, que celles-ci relèvent de la culture commune ou de cultures professionnelles spécifiques.

### Les visions idéalisées de l'apprentissage

Une des perspectives de réforme annoncée est fondée sur la volonté de relancer l'apprentissage. Elle se fonde sur l'argument d'une meilleure insertion dans l'emploi pour les apprentis et considère donc que l'apprentissage constituerait, de facto, un instrument de lutte contre le chômage plus efficace que la formation sous statut scolaire.

Mais qu'en est-il réellement ?

Nous savons qu'en matière d'accessibilité à l'emploi, cette soi-disant efficacité est due, non pas aux effets propres de l'apprentissage, mais à son développement essentiellement concentré sur des métiers où l'offre d'emploi est forte (métiers de bouche, hôtellerie, bâtiment, vente de détail). Dans les autres secteurs, le développement de l'apprentissage se heurte à la difficulté de trouver un employeur prêt à signer un contrat d'apprentissage. Peut-on raisonnablement prendre le risque d'un développement de l'apprentissage reposant sur un partage qui laissera aux lycées professionnels la responsabilité de la formation aux métiers à faibles débouchés ? D'autant que ce partage se fonderait sur de fortes inégalités territoriales.

Sur le plan de la qualité pédagogique, la formation par voie d'apprentissage est largement tributaire de l'entreprise, de son activité, de son organisation et des compétences du maître d'apprentissage. Elle reste donc très hypothétique, très aléatoire.

En termes d'accès au diplôme, le taux est plus faible pour les apprentis (CAP ou BTS) ou équivalent (Bac Pro). Quant aux apprentis post-bac, ils sont dans leur immense majorité issus de la voie scolaire.

Enfin, il ne faut pas oublier que le lycée professionnel offre un accès aux jeunes d'origine étrangère et aux filles nettement plus égalitaire que la voie de l'apprentissage qui reste marquée par les représentations des employeurs en matière de genre et/ou d'origine.

Bien des raisons donc, de douter d'une réforme de la formation professionnelle qui se fonderait sur le développement de l'apprentissage.

Quant à ceux qui le considèrent comme davantage capable de garantir la motivation d'un jeune, c'est qu'ils se réfèrent souvent à des exemples singuliers d'adolescents qui trouvent dans l'apprentissage les ressources d'un nouvel engagement dans la formation. Mais, ces situations singulières ne sont pas révélatrices d'une qualité globale de l'apprentissage : plus d'un tiers des

contrats d'apprentissage sont interrompus chez les apprentis mineurs et ces interruptions signifient généralement un abandon complet de toute formation. L'idée que l'apprentissage éviterait le décrochage est fausse.

Vouloir réformer la formation professionnelle par le développement de l'apprentissage serait donc loin de garantir l'amélioration qualitative attendue. Mais une telle orientation pose une autre question : celle de la place réservée aux enseignements généraux dans les perspectives de réforme envisagées.

### La question de la formation générale

Certes, les discours institutionnels se veulent rassurants et affirment leur attachement à la formation générale mais la question de l'insertion efficace dans l'emploi peut éluder celle pourtant tout aussi impérative de la formation du citoyen, du développement de son esprit critique et de son accès à la culture commune.

La voie professionnelle a toujours placé au centre de ses préoccupations et de sa singularité la nécessité de ne pas se limiter à la découverte d'un métier et à l'apprentissage de ses pratiques professionnelles.

Ses finalités sont tout autant celle de la formation du citoyen, capable de trouver sa place dans notre société, de développer des qualités et des valeurs humaines, culturelles et intellectuelles à même de permettre la poursuite d'étude, la formation tout au long de la vie, et plus largement la compréhension du monde dans lequel il vit. Les acteurs du lycée professionnel sont attachés à maintenir cet objectif au cœur de leurs missions d'éducation et d'instruction et ne pourraient admettre que la formation professionnelle soit exclusivement abordée à l'aune de l'employabilité et au détriment de la pluralité des savoirs.

Or, une des questions majeures reste de savoir si, au nom de cette employabilité, la formation générale pourrait se voir réduite à une perspective secondaire. Aujourd'hui déjà, en CFA, la formation générale dispose d'un volume d'heures plus réduit que la formation sous statut scolaire. Une étude approfondie serait nécessaire pour déter-

miner avec précision aux dépens de quels enjeux de formation s'exerce cette réduction. On peut donc craindre que le développement de l'apprentissage, la part croissante de l'entreprise dans l'organisation des formations, les injonctions de l'adaptabilité à l'emploi et à l'entreprise, le modèle des titres professionnels qui certifient la maîtrise de gestes professionnels réduisent la formation générale, quels que soient les discours tenus.

### Penser la formation professionnelle dans ses perspectives sociales.

Nous ne pouvons accepter que la formation professionnelle ne soit pensée que dans les perspectives d'une rationalité économique favorable à l'entreprise. Il ne s'agit évidemment pas de négliger la transmission des compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi, ni la préoccupation indispensable de la réalité des débouchés des formations mais de penser la formation professionnelle dans l'ensemble de ses enjeux sociétaux.

Le SNPI-FSU s'est fondé sur la volonté d'un syndicalisme de transformation sociale, attaché à penser l'école capable d'accompagner chacun dans la construction des savoirs nécessaires pour comprendre le monde et agir dans les perspectives d'une société juste et égalitaire. La formation professionnelle doit s'inscrire dans ces principes.

Tout cela se traduit par notre attachement à la formation générale et par notre volonté à défendre un enseignement professionnel public ambitieux et doté des moyens de cette ambition.

Cela doit aussi se traduire dans notre travail quotidien d'inspectrice et d'inspecteur dont le fondement doit rester l'accompagnement des pratiques professionnelles dans les principes définis par notre charte de l'inspection. C'est en exerçant ainsi nos missions que nous contribuerons, avec l'ensemble des personnels de l'enseignement professionnel public, à faire vivre le projet d'une école démocratique, soucieuse de chacun et chacune de ses élèves et capable de leur permettre d'accéder à la culture commune émancipatrice et aux savoirs professionnels nécessaires à l'exercice d'un métier.